



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



25088126

Déposé / Reçu le

04 JUL. 2025

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0410 355 926**

Nom

(en entier) : **Fonds de Pensions Européen Nestlé**

(en abrégé) : **FPEN**

Forme légale : **OFP**

Adresse complète du siège : **Rue de Birmingham 221, 1070 Anderlecht, Belgique**

**Objet de l'acte : Décharges pour l'exercice 2024. Mandats des administrateurs. Pouvoirs
donnés au comité de gestion quotidienne**

Extrait du compte-rendu de la réunion de l'Assemblée Générale du 16 juin 2025

(...)

9. Décharges pour l'exercice 2024 et renouvellement des mandats

Sur la base des informations et rapports présentés à ses membres et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a décidé :

- ☐ De ratifier les comptes de l'exercice 2024
- ☐ De donner décharge pour leurs mandats au cours de l'exercice 2024 aux membres du Conseil d'Administration (jusqu'à sa démission au 31/08/2024 dans le cas de Tanya Brown).
- ☐ De donner décharge au Commissaire, EY Réviseurs d'Entreprises, pour l'exercice 2024.

Il est noté que conformément aux statuts mise à jour en 2022, les mandats des membres du Conseil d'administration ont désormais une durée de 6 ans. Les renouvellements formels et les nouvelles nominations sont soumis à une revue fit & proper par la FSMA et sont publiés au Moniteur Belge. Les mandats des administrateurs ont été formellement renouvelés en 2023 et/ou 2024 respectivement. L'Assemblée Générale prend note de la continuation des mandats des sept administrateurs.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 14/07/2025 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).